

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Sommaire :

Préalable

- I. Structure du budget communal*
- II. Synthèse et équilibre du budget primitif 2025*
- III. Présentation de la section de fonctionnement*
- IV. Présentation de la section d'investissement*

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet www.chazelles.fr

I. STRUCTURE DU BUDGET COMMUNAL

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Sa date limite d'adoption est fixée au 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 a été voté le 09 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures du bureau.

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (redevances scolaires, redevances sportives, culturelles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la commune :

- Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

II. SYNTHÈSE ET ÉQUILIBRE DU BUDGET PRIMITIF 2025

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 633 090,74 €	1 633 090,74 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	718 893,58 €	718 893,58 €
TOTAL DU BUDGET	2 351 984,32 €	2 351 984,32 €

III. PRÉSENTATION DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 Dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Évolution (en %)
Dépenses réelles	1 458 731,57 €	1 426 298,98 €	-2,22%
011 - Charges à caractère général	598 029,85 €	562 181,00 €	-5,99%
012 - Charges de personnel	696 804,00 €	701 804,00 €	0,72%
014 - Atténuation de produits			
65 - Autres charges de gestion courante	144 397,13 €	142 963,98 €	-0,99%
66 - Intérêts de la dette	17 600,59 €	17 450,00 €	-0,86%
67 - Charges exceptionnelles	150,00 €	150,00 €	0,00%
68 - Dotations aux dépréciations	1 750,00 €	1 750,00 €	0,00%

Dépenses d'ordre	242 889,05 €	206 791,76 €	-14,86%
042 - Opérations d'ordre entre section	58 007,23 €	9 590,21 €	-83,47%
023 - Virement à la section d'investissement	184 881,82 €	197 201,55 €	6,66%

Total des dépenses de fonctionnement	1 701 620,62 €	1 633 090,74 €	-4,03%
---	-----------------------	-----------------------	--------

3.1.1 - Les dépenses de fonctionnement réelles

Les dépenses réelles sont en diminution de – 2.22 % par rapport au BP 2024.

Chapitre 011 - Charges à caractère général : 562 181 €.

Ce sont les fournitures, énergies, assurances, prestataires de services, frais de maintenance, alimentation.

Chapitre 012 – Charges de personnel : 701 804 €.

La masse salariale (chapitre 012) est proposée en légère augmentation par rapport au BP 2024 (+ 0.72%) du fait de l'augmentation du taux de cotisation CNRACL (Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux), de l'augmentation de l'assurance du personnel.

Les salaires représentent **42.97%** des dépenses de fonctionnement de la commune.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (subventions et participations versées, indemnités des élus) : **142 963.98 €**

Chapitre 66 – Charges financières (intérêts financiers des emprunts) : **17 450 €.**

Selon échéancier de la dette actuelle et emprunt programmé.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles : 150 €.

Sur cet article, seuls les Intérêts moratoires ou les annulations de titres peuvent être traités.

Chapitre 68 – Dotations aux dépréciations des créances : 1 750 €

Le chapitre 68 est un compte de provisions d'ordre semi budgétaire.

3.1.2 - Les dépenses d'ordre de fonctionnement

Il s'agit d'opérations comptables qui figurent à la fois en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre entre section : 9 590.21 €

Il s'agit essentiellement de l'amortissement des dépenses d'investissement des années précédentes.

Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement : 197201.55 €.

Il s'agit du virement prévisionnel du fonctionnement vers l'investissement.

3.2 Recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	BP 2024	BP 2025	Évolution (en %)
Recettes réelles	1 294 634,00 €	1 379 314,00 €	6,54%
013 - Atténuation de charges	10 200,00 €	0,00 €	-100,00%
70 - Produits des services	92 908,00 €	89 524,00 €	-3,64%
73 - Impôts et taxes	232463	286 986,00 €	
731 - Impositions directes	490 143,00 €	511 498,00 €	4,36%
74 - Dotations et participations	446 320,00 €	460 571,00 €	3,19%
75 - Autres produits de gestion courante	14 800,00 €	30 585,00 €	106,66%
76 - Produits financiers			
77- Produits exceptionnels	7 800,00 €	150,00 €	-98,08%
Recettes d'ordre	51 008,78 €	0,00 €	-100,00%
042 - Opérations d'ordre entre section	51 008,78 €	0,00 €	-100,00%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	355 977,84 €	253 776,74 €	-28,71%
Total des recettes de fonctionnement	1 701 620,62 €	1 633 090,74 €	-4,03%

3.2.1 - Les recettes de fonctionnement réelles

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 0 €

Remboursements des salaires en cas d'absence des agents : en cours d'année, la DDFIP a demandé à ce que ces remboursements soient imputés au chapitre 75 – article 75888. C'est pourquoi, rien n'a été inscrit au budget 2025 sur ce chapitre.

Chapitre 70 – Produits des services : 89 524 €

Facturation de la cantine scolaire, garderie, loyers de l'agence postale de la commune, vente de concessions aux cimetières.

Chapitre 73 – Impôts et taxes : 286 986 €

Principalement l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes La Rochefoucauld-Porte du Périgord.

Chapitre 731 – Impositions directes : 511 498 €

Correspond à la taxe foncière sur le bâti et non bâti ainsi que la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Les taux votés sont appliqués sur les bases transmises par les services de l'État. Cette année, les membres du conseil municipal ont voté une augmentation des taux de 1.50% par rapport à l'année 2024.

Taux	2023	2024	2025
TH	9.28%	9.42%	9.56%
TFPB	41.48%	42.10%	42.73%
TFPNB	43.15%	43.80%	44.46%

Chapitre 74 – Dotations et participations : 460 571 €

Dotation globale de fonctionnement, participations départementales et régionales au titre de la mise à disposition des infrastructures, dotations de compensation etc.

Chapitre 75 – Autres recettes de gestion courante : 30 585 €.

Ce sont les loyers perçus par la commune pour 2 logements, les locations des salles communales et les remboursements des salaires en cas d'absence des agents.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels : 150 €.

Il s'agit principalement des remboursements d'assurance en cas de sinistres sur les biens de la ville, des mandats annulés. Les prévisions pour les pénalités reçues ou les opérations de cessions d'immobilisations sont difficilement prévisibles.

IV. PRESENTATION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

a) Généralités

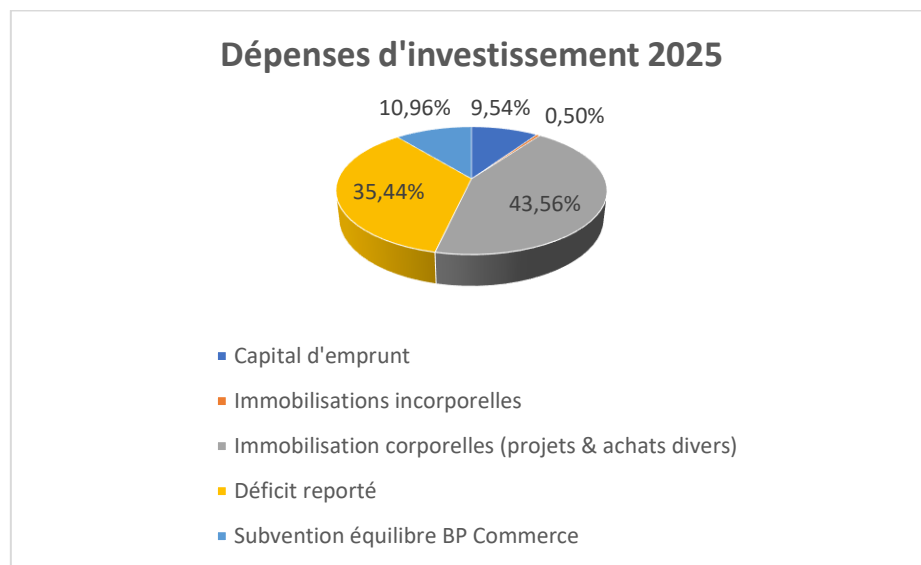
Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes existent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 718 893.58 euros (dont 18 028.02 euros de Reste à Réaliser de l'année 2024).



Achats divers : 30 000 €

Elles concernent principalement des achats d'équipements dont :

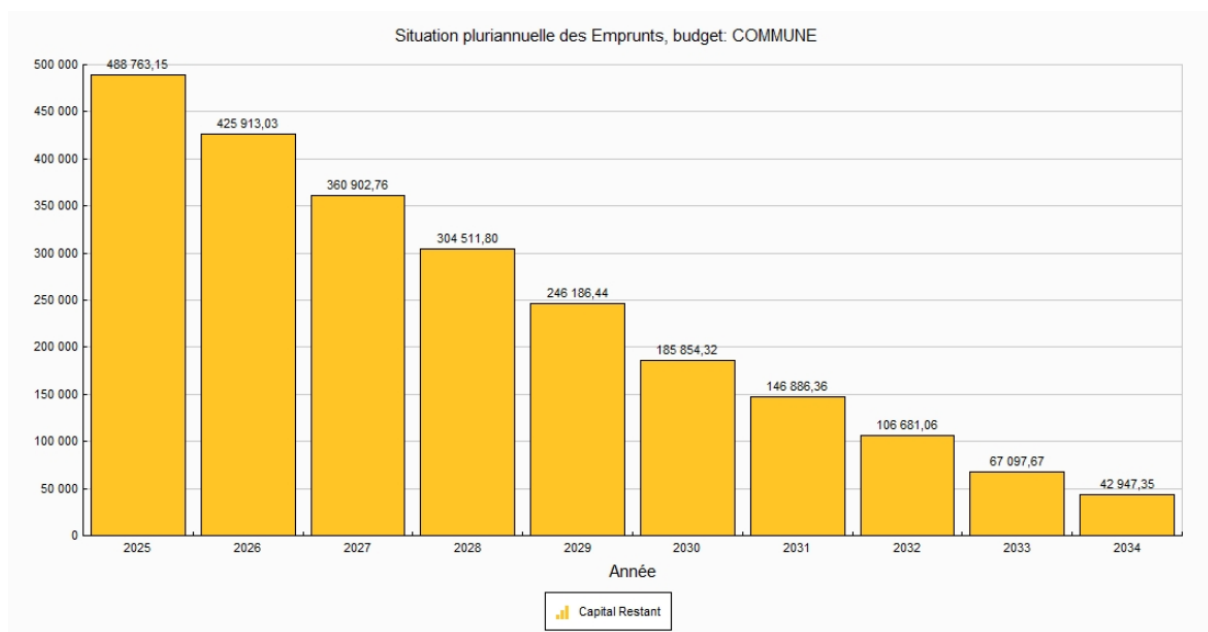
- ✓ PC portable pour les écoles ainsi que 2 vidéoprojecteurs, des chaises pour les salles des fêtes, tondeuse auto-portée pour les services techniques, radar pédagogique mobile.

Des opérations d'équipement : 283 182 €

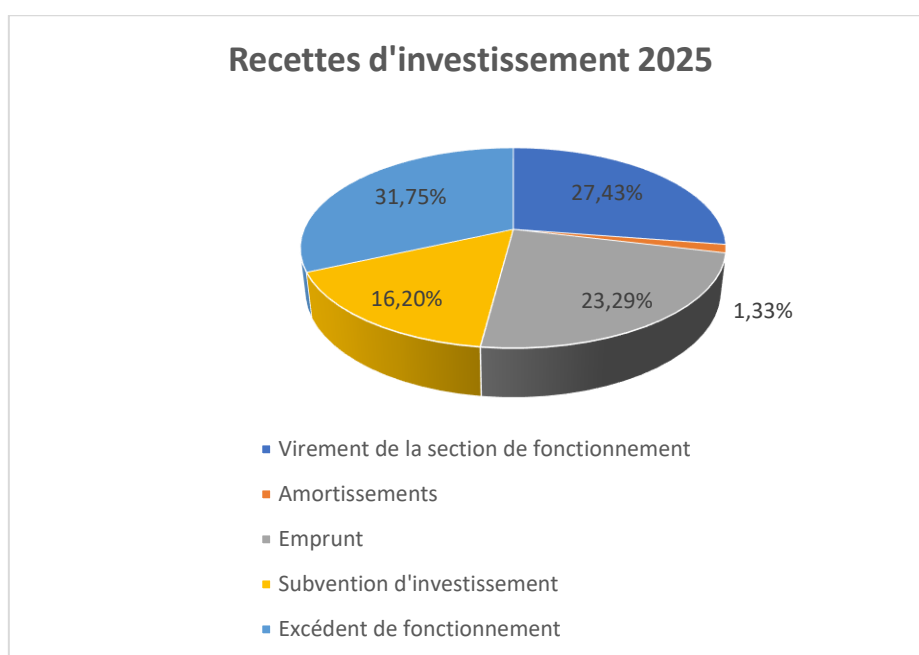
Elles concernent des travaux pour :

- ✓ Cimetières + restauration du Monument aux Morts + rénovation d'une chapelle + création d'un carré pour urnes funéraires
- ✓ Eclairage public (rénovation de l'éclairage en lampe LED de l'éclairage public de la commune ainsi que celui du Stade de foot)
- ✓ Travaux d'amélioration énergétique du groupe scolaire (changement des menuiseries pour une meilleure isolation) + réfection de la toiture-terrasse du restaurant scolaire
- ✓ Aménagement d'une halte pour randonneurs située à la Gare de Chazelles
- ✓ Des aménagements de sécurité Route de Chez Poirier et Route des Civadaux pour l'amélioration de la sécurité des habitants
- ✓ Travaux de voirie
- ✓ Sécurité du système informatique de la commune + installation du wifi à l'agence postale

Le remboursement de la dette en capital pour 2025 est de 68 572.29 euros.



Les recettes d'investissement s'élèvent à **718 893.58 €** et se répartissent ainsi :



Il s'agit de subventions d'équipements attribuées par l'Etat (DETR/DSIL), le Conseil Départemental pour les projets en cours, de la taxe d'aménagement.

Deux nouveaux emprunts d'un montant total de 167 407 € sont prévus afin de financer les travaux d'amélioration énergétique du groupe scolaire et l'achat d'une tondeuse auto-portée. L'intérêt d'emprunter aujourd'hui s'entend par un souci de ne pas dégrader la capacité d'autofinancement de la commune.

*